



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190628-2019_42-DE
Reçu le 04/07/2019

DELIBERATION
N°2019-42 du 28 juin 2019

**OBJET – Assurance statutaire - contrat groupe avec
le Centre de Gestion des Hautes-Alpes**

Rapporteur : M. le Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale »

Le 28 juin 2019 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 juin 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 23

Nombre de pouvoirs : 11

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Fanny BOVETTO, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Catherine BLANCHARD, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir :
Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUERIN
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
M. Gilles MARTINEZ à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEUX
M. Pierre LEROY à M. Sébastien FINE
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme. Martine ALYRE à Mme Catherine BLANCHARD
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Olivier FONS à M. Gérard FROMM
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 28 mai 2019,

Vu l'avis du Bureau du 27 mai 2019,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de Communes du Briançonnais de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

AR Prefecture

005-240500439-20190628-2019_42-DE
Reçu le 04/07/2019

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide que la Communauté de Communes du Briançonnais charge le Centre de Gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, étant précisé que la CCB se réserve la faculté d'y adhérer ou non. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

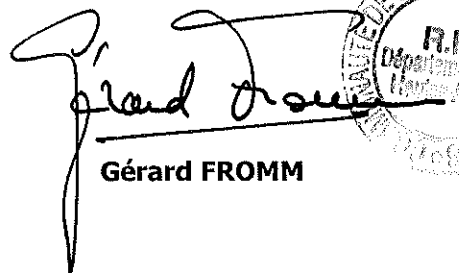
Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la Communauté de Communes du Briançonnais une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 2 ans, à compter du 01/01/2020
 - Régime du contrat : capitalisation.
-
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents permettant à la CCB de charger le CDG 05 de négocier les contrats de groupe à adhésion facultatives précités.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **04 JUIL. 2019**